



COMMUNE DE VALLOUISE- PELVoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 23 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 9 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ADISSON Frank, ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, BROUMAULT Olivier, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, QUANTIN Lauriane, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaelle, TURPIN-HUTTER Anne à CHERFILS Jacqueline

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-037 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DU CONFORTEMENT DE LA CHAPELLE DU VILLARD

La chapelle Saint Sébastien du Villard de Vallouise, a fait l'objet d'une première intervention. Cependant, les travaux n'ont pas été effectués dans les règles de l'art et il est nécessaire de conforter la structure du clocher et de reprendre les décors peints. La Directions régionales des affaires culturelles a attribué une subvention permettant de couvrir 40% de l'ensemble des travaux. Une souscription auprès de la fondation du patrimoine est en cours et une demande d'aide auprès de la sauvegarde de l'art français est également en cours.

Le confortement de la chapelle Saint Sébastien du Villard de Vallouise fait l'objet d'une opération au sein du budget principal, elle même intégrée au sein de l'autorisation de programme 2025-002.

Pour le lot charpente métallique et maçonnerie, la société AMAK a présenté une offre répondant parfaitement au cahier des charges d'un montant de 239375,00€HT.

Vu la consultation qui s'est déroulée du 9/12/2025 au 23/01/2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'attribuer les marchés de travaux pour le lot charpente métallique et maçonnerie à la société AMAK d'un montant de 239375,00€HT.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU, Maire



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

